Province de Québec Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil municipal dûment convoquée et signifiée tenue le lundi 13 juillet 2015, à 19 h.

Sous la présidence du maire, monsieur Gilles Boucher, et en présence du directeur général et greffier, monsieur Jean-François Albert, étaient présents et formant quorum, les conseillers et conseillères suivants : monsieur Daniel Beaudoin, madame Gisèle Dicaire, madame Johanne Lepage, monsieur Stéphane Longtin et madame Lisiane Monette.

Était absent, le conseiller, monsieur Alexandre Cantin.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture et constatation du guorum.
- 2. Adoption de l'ordre du jour.
- 3. Résultats d'ouverture des soumissions Réfection d'aqueduc et prolongement du réseau sanitaire rue du Collège Dossier # HYG-201504-10.
- 4. Adoption de la programmation partielle TECQ 2014-2018 pour 2015.
- 5. Avis de motion du règlement d'emprunt # 100-2015 (TECQ 2014-2018) pour travaux routiers et de remplacement de ponceaux transversaux.
- 6. Période de questions.
- 7. Levée de la séance.

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM.

Monsieur le maire, Gilles Boucher, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum.

5322-07-2015

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation de la présente séance extraordinaire du conseil municipal ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour proposé ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu par les membres présents ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel que rédigé.

5323-07-2015

3. <u>RÉSULTATS D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS – RÉFECTION D'AQUEDUC ET PROLONGEMENT DU RÉSEAU SANITAIRE RUE DU COLLÈGE – DOSSIER # HYG-201504-10</u>.

ATTENDU la résolution # 5316-06-2015 prise le 15 juin 2015 à l'effet que la Ville et la Commission scolaire en viennent à une entente en partenariat pour la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égout sur la rue du Collège ;

ATTENDU l'entente intervenue le 10 juillet 2015 par laquelle la Commission scolaire s'engage à débourser 100 % des travaux convenus aux plans et devis préparés par Alexandre Latour, ing. de Équipe Laurence, dossier # HYG-201504-10 ;

ATTENDU l'appel d'offres public sur le système électronique d'appel d'offres et paru dans l'édition du 19 juin 2015 du Journal Constructo pour les travaux municipaux de remplacement de la conduite d'aqueduc et le prolongement de la conduite d'égout sanitaire sur le rue du Collège dossier # HYG-201504-10 ;

ATTENDU le tableau des résultats d'ouverture des soumissions du mardi 7 juillet 2015 à 15 h tel qu'il appert au tableau ci-dessous :

Soumissionnaires	Prix soumis avant taxes	Prix soumis avec taxes
0000 0ECO Québos ins		227 422.31 \$
9088-9569 Québec inc.	197 801.53 \$	
9301-3845 Québec inc.	337 329.00 \$	387 844.02 \$
Les Constructions CJRB inc.	347 360.00 \$	399 377.16 \$
Construction TRB inc.	300 101.70 \$	345 041.93 \$

ATTENDU qu'après analyse des soumissions, le représentant au dossier, M. Régis Doré, ing. de Équipe Laurence, recommande la plus basse soumission conforme et la plus avantageuse, soit la soumission de 9088-9569 Québec inc. au prix de 197 801.53 \$ plus les taxes applicables incluant des travaux non prévisibles de 10 000 \$:

ATTENDU la recommandation favorable de M. André Portugais, représentant de la Commission scolaire au dossier :

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Lepage et il est unanimement résolu par les membres présents ce qui suit :

QUE ce conseil accepte le prix soumis à la soumission de 9088-9569 Québec inc. et lui attribue le contrat pour la réfection de la conduite d'aqueduc et le prolongement de l'égout sanitaire sur la rue du Collège pour un montant de 197 801.53 \$ plus les taxes applicables (dont 10 000 \$ pour les imprévus, le cas échéant), le tout selon les dispositions tel qu'il appert au devis # HYG-201504-10.

QUE tous les frais relatifs à ce contrat soient défrayés par la Commission scolaire en vertu de l'entente intervenue précitée.

5324-07-2015

4. PROGRAMMATION DES TRAVAUX – PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2014-2018 (TECQ) 2015.

ATTENDU que la Ville à pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018 ;

ATTENDU que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

ATTENDU la programmation partielle pour certains travaux envisagés dans la prochaine année telle que préparée par le trésorier, monsieur Sébastien Racette ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin et il est unanimement résolu par les membres présents ce qui suit :

QUE la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celleci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

QUE la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

QUE la Ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq (5) années du programme.

QUE la Ville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales (MAMOT) de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

5. AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT # 100-2015 (TECQ 2014-2018) POUR TRAVAUX ROUTIERS ET DE REMPLACEMENT DE PONCEAUX TRANSVERSAUX.

Le conseiller, monsieur Daniel Beaudoin, donne un avis de motion qu'à une séance subséquente, un projet de règlement d'emprunt # 100-2015 sera présenté, pour étude et adoption, afin de prévoir les sommes nécessaires aux travaux routiers et de remplacement de ponceaux transversaux sur les rues du Domaine-Ouimet et des Mélèzes en vertu des sommes prévues au programme TECQ 2014-2018.

Compte tenu que les membres ont tous reçu une copie du projet de règlement pour son étude, ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture complète.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS.

5325-07-2015 7. <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>

Étant 19 h 10, IL EST PROPOSÉ par madame Gisèle Dicaire et il est unanimement résolu par les membres présents de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé.

(signé)	(signé)	
Monsieur Gilles Boucher,	Monsieur Jean-François Albert	
maire	Directeur général et greffier	